

Mercredi 3 mai 2000



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 20  
ET AVIS

**PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**PRÉSENTATION DE PÉTITIONS**

**LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS**

**PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRES ET DÉPÔT DE RAPPORTS**

**AVIS DE MOTIONS**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *premier ministre* DOER

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les taxis/The Taxicab Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* FRIESEN

(N° 16) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act (2)*

M. le *premier ministre* DOER

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur la pratique relative aux successions devant la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Surrogate Practice Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les jurés/The Jury Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels et d'autres dispositions législatives/The Personal Property Security Amendment and Various Acts Amendment Act*

## **QUESTIONS ORALES**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

## **GRIEFS**

## **ORDRE DU JOUR**

### **DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT**

Motion de M. le *ministre* LATHLIN

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*  
(reporté)(M. ENNS)

Motion de M. le *ministre* LATHLIN

(N° 6) — *Loi sur la conservation et la protection des ressources hydriques et modifications corrélatives/The Water Resources Conservation and Protection and Consequential Amendments Act*  
(ouvert)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 7) — *Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Act*  
(M. LAURENDEAU)

---

### **DEUXIÈME LECTURE**

(N° 8) — *Loi sur les conventions relatives à l'exécution des jugements et modifications corrélatives/The Enforcement of Judgments Conventions and Consequential Amendments Act*  
(imprimé) (M. le *ministre* MACKINTOSH)

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur les coopératives/The Cooperatives Amendment Act*  
(imprimé) (M. le *ministre* LEMIEUX)

(N° 11) — *Loi sur la restructuration de la Bourse de Winnipeg et modifications corrélatives/The Winnipeg Stock Exchange Restructuring and Consequential Amendments Act*  
(imprimé) (M. le ministre LEMIEUX)

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*  
(imprimé) (M<sup>me</sup> la ministre BARRETT)

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les machines et le matériel agricoles/The Farm Machinery and Equipment Amendment Act*  
(imprimé) (M<sup>me</sup> la ministre WOWCHUK)

---

## MOTION DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M<sup>me</sup> la ministre WOWCHUK

Attendu :

que les pluies surabondantes de l'automne 1998 et du printemps 1999 ont empêché l'ensemencement de plus d'un million d'acres de terre, principalement dans le Sud-Ouest, mais également dans d'autres régions de la province;

que le gouvernement fédéral a reconnu l'existence de cette situation revêtant le caractère d'une catastrophe et qu'il verse des indemnités pour la moisissure et les autres dégâts matériels en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFC);

que les agriculteurs ont perdu l'apport des produits chimiques et des engrais et ont engagé des dépenses supplémentaires pour remettre leur terre en état et éliminer les mauvaises herbes tout en n'ayant aucune récolte à vendre en 1999;

que le gouvernement du Manitoba a demandé à maintes reprises une aide au gouvernement fédéral — gouvernement auquel incombe la principale responsabilité en matière d'aide financière en cas de catastrophe — pour les agriculteurs dont les terres ont été endommagées;

que le gouvernement du Manitoba a continué à appuyer l'indemnisation en vertu de l'article 25 des AAFC qui prévoit le versement d'indemnités en cas de perte d'engrais répandus et pour la remise en état des terres, mais que le gouvernement fédéral a refusé de se rallier à lui;

que le gouvernement du Manitoba a demandé la conclusion d'une entente Canada-Manitoba en vue du versement d'une aide semblable à celle fournie par suite de l'inondation de 1996 au Saguenay, de l'inondation de 1997 dans la vallée de la rivière Rouge et de la tempête de verglas survenue dans l'est du pays en 1998, mais que le gouvernement fédéral a rejeté sa demande;

que tous les partis ont agi de concert pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin que les agriculteurs du Manitoba reçoivent une aide financière,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à revoir sa position quant à l'aide financière qu'il serait prêt à accorder pour l'inondation survenue en 1999 dans la province, tout particulièrement dans le Sud-Ouest, et à inclure la perte d'engrais répandus et la remise en état des terres dans les frais admissibles en vertu des AAFC;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à mettre en oeuvre des programmes d'aide semblables à ceux offerts par suite de catastrophes telles que l'inondation de 1996 au Saguenay, l'inondation de 1997 dans la vallée de la rivière Rouge et la tempête de verglas survenue dans l'est du Canada en 1998.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. PENNER (Emerson):

Que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

que le gouvernement actuel de la province reconnaisse que, jusqu'à présent, l'aide accordée aux agriculteurs touchés par l'inondation de 1999 s'est avérée insuffisante;

que le gouvernement du Manitoba négocie un programme à frais partagés avec le gouvernement fédéral s'il est incapable d'obtenir de l'aide pour les victimes de l'inondation de 1999 en vertu des AAFC;

que le gouvernement de la province garantisse aux Manitobains que les sommes nécessaires à l'atténuation des effets de la catastrophe seront incluses dans le budget de l'exercice 2000–2001 s'il ne peut s'entendre avec le gouvernement fédéral au sujet d'un programme d'aide à frais partagés.

(M. MAGUIRE — 3 min)

---

## MOTION DU GOUVERNEMENT

M. le *premier ministre* DOER

Attendu :

que la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba a une forte incidence sur le bien-être social, économique et environnemental de la province;

que la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba est une source d'eau potable pour 100 000 Manitobains, fournit des emplois à 3 500 Manitobains dans l'industrie de la pêche — industrie qui produit annuellement des revenus de 25 millions de dollars pour le Manitoba et le Canada — maintient une industrie du tourisme en plein essor et soutient le mode de vie des communautés autochtones;

que la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba est essentielle au maintien de l'écosystème de notre province;

que l'État du Dakota du Nord projette la construction d'une bouche de décharge qui détournerait les eaux du lac Devils dans la rivière Cheyenne et finalement dans la rivière Rouge;

que la province du Manitoba a soulevé des objections sérieuses sur le danger que représenterait cette bouche de décharge sur la qualité de l'eau au Manitoba, notamment la haute teneur en sel, le transfert possible du biote et d'agents pathogènes du poisson dans la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba;

qu'il y a quelques années, soit en 1993, l'État du Dakota du Nord préconisait la construction d'un canal de prise reliant le lac Devils au bassin de la rivière Missouri et qu'en 1997 le gouverneur du Dakota du Nord réaffirmait son appui au projet de construction d'un canal de prise;

que la construction d'un canal de prise et d'une bouche de décharge au lac Devils constituerait une nouvelle variante du projet de dérivation Garrison qui aurait des effets dévastateurs sur la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba s'oppose à la décision unilatérale de l'État du Dakota du Nord de détourner les eaux du lac Devils dans la rivière Rouge soit au moyen du projet de bouche de décharge, soit au moyen de la nouvelle variante du projet de dérivation Garrison;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte les gouvernements des États-Unis et du Canada à faire en sorte que soit préparé un énoncé complet et détaillé des incidences environnementales du projet de bouche de décharge du lac Devils indiquant les conséquences possibles sur les eaux canadiennes;

que l'Assemblée législative du Manitoba appuie les efforts du gouvernement provincial en vue d'obtenir la diffusion publique des études effectuées jusqu'à ce jour sur les incidences possibles d'une bouche de décharge du lac Devils sur les eaux canadiennes.

---

## AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

### PROPOSITIONS

5. M. LOEWEN — Succès du programme REDI
6. M. DYCK — Commercialisation des écoles
7. M. GILLESHAMMER — Commerce extérieur
8. M. PITURA — Accroissement de la viabilité du port de Churchill
9. M. ENNS — Stratégie en matière d'utilisation de l'eau
10. M<sup>me</sup> DACQUAY — Maintien des initiatives du gouvernement précédent en matière de tourisme
11. M. NEVAKSHONOFF — Représentation autochtone dans le centre-ville
12. M. STRUTHERS — Subventions à l'agriculture
13. M. DEWAR — Thomas George Prince, ancien combattant autochtone
14. M. MAGUIRE — Mesures législatives sur les espèces menacées
15. M. REID — Excédent du régime d'assurance-emploi
16. M. HELWER — Entrepreneuriat et emploi chez les jeunes
17. M. FILMON — Équilibre budgétaire
18. M. PENNER (Emerson) — Diversification rurale

19. M<sup>me</sup> DRIEDGER — Pornographie juvénile
20. M<sup>me</sup> ALLAN — Le Nunavut
21. M. CUMMINGS — Contribution du fédéral au transport routier
22. M. FILMON — L'importance de légiférer en matière de travail obligatoire
23. M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) — Responsabilité en matière d'éducation
24. M<sup>me</sup> ALLAN — CRTC
25. M. PRAZNIK — Amélioration des services de police communautaires
26. M. ROCAN — Protection des contribuables et corporations de la Couronne
27. M. STEFANSON — Rapports trimestriels sur la santé
28. M. REIMER — Maintien du programme d'infrastructure Canada-Manitoba
29. M. MALOWAY — La taxe Tobin
30. M. MAGUIRE — Les conséquences de l'inondation de 1999
31. M<sup>me</sup> CERILLI — Accord multilatéral sur l'investissement et l'Organisation mondiale du commerce
32. M. LAURENDEAU — Industrie du film
33. M. GERRARD — Indemnisation relative à l'inondation du printemps de 1999 dans le sud-ouest du Manitoba
34. M<sup>me</sup> ASPER — Efficacité de la formation assistée par ordinateur
35. M. SMITH (Brandon-Ouest) — Port de Churchill
36. M. HELWER — Surplus du Compte d'assurance-emploi
37. M. GERRARD — Indemnisation des entreprises du sud-ouest du Manitoba touchées par l'inondation de 1999
38. M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI — Année internationale des personnes âgées
39. M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) — Youth News Network et autonomie des divisions scolaires
40. M. SCHULER — Position de la Fédération du travail du Manitoba sur les impôts
41. M. SCHULER — Réduction des impôts fonciers
42. M. DERKACH — Gel des frais de scolarité

43. M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI — Restructuration de l'aviation commerciale au Canada
44. M. PRAZNIK — *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
45. M. PENNER (Steinbach) — Politique fédérale d'immigration
46. M. STEFANSON — Promesses relatives aux soins de santé
47. M. TWEED — Semaine de travail de trente-deux heures
48. M. PITURA — Développement durable
49. M. JENNISSEN — Sayisi Dene
50. M<sup>me</sup> MITCHELSON — Lits d'hôpital additionnels
51. M. REIMER — Fraude par télémarketing
52. M<sup>me</sup> DRIEDGER — Dons d'organes
53. M. LAURENDEAU — Syndrome d'alcoolisme fœtal
54. M. DERKACH — Inscriptions dans les collèges communautaires
55. M. RONDEAU — Programme de déjeuner à l'école
56. M. CUMMINGS — Sécurité dans les écoles
57. M. MARTINDALE — Habitat pour l'humanité
58. M. PENNER (Steinbach) — Stratégies de développement commercial
59. M. LOEWEN — Hydro-Manitoba et la revitalisation du centre-ville
60. M. NEVAKSHONOFF — Terres domaniales
61. M. AGLUGUB — Taux d'immigration
62. M<sup>me</sup> CERILLI — Sports et loisirs
63. M. SCHELLENBERG — Guichets automatiques bancaires
64. M. MALOWAY — Taux d'intérêt des cartes de crédit
65. M. DEWAR — Dragage de la rivière Rouge dans la région d'Entre-les-Lacs
66. M. SANTOS — Reconnaissance professionnelle et technique
67. M. MARTINDALE — Programme pour les enfants à risque de Sinclair Park
68. M. SANTOS — Contributions politiques partisanes

- 69. M. ROCAN — État de l'industrie céréalière canadienne
- 70. M. AGLUGUB — Demande d'immigration et droit d'établissement
- 71. M. REID — Taxe sur le carburant
- 72. M. SCHELLENBERG — Exportation d'eau
- 73. M. GILLESHAMMER — Conflits américano-canadiens sur l'agriculture
- 74. M. STRUTHERS — Canaux de dérivation de Garrison et de Devils Lake
- 75. M. DYCK — Maintien de la stratégie Priorité aux enfants
- 76. M. SMITH (Brandon-Ouest) — Comité impartial pour les désastres agricoles
- 77. M. PENNER (Emerson) — Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)
- 78. M. JENNISSEN — VIA Rail
- 79. M. ENNS — Droits de circulation ferroviaire
- 80. M<sup>me</sup> ASPER — Culture de la paix
- 81. M. RONDEAU — Alphabétisation
- 1. M<sup>me</sup> DACQUAY — Sensibilisation à la santé des seins  
(M<sup>me</sup> CERILLI — 14 min — Il reste 123 min)
- 2. M. FAURSCHOU — Permis de conduire par étapes  
(M. RONDEAU — 4 min — Il reste 126 min)
- 3. M. FAURSCHOU — Enseignement postsecondaire accessible et abordable  
(M. STRUTHERS — 12 min — Il reste 124 min)
- 4. M<sup>me</sup> MITCHELSON — Recrutement et maintien au Manitoba des infirmières  
(M. le *ministre* ASHTON — 8 min — Il reste 125 min)

---

## FEUILLETON DES AVIS

### AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI PROCHAIN

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N<sup>o</sup> 27) — *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act*